ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

emploi et activité

Question orale n° 79

Texte de la question

M. Christian Franqueville alerte M. le ministre du redressement productif sur la situation critique de la filière bois et ameublement dans l'ouest vosgien, région qui concentre près de 60 % des emplois lorrains du secteur et subit la crise de plein fouet. La situation économique du département, dont la vocation industrielle l'expose particulièrement aux défaillances de l'économie est particulièrement préoccupante. Véritable fleuron de l'industrie du bois depuis les années 60, le département a connu un essor économique important grâce à l'implantation de nombreuses d'entreprises dans les métiers d'art et dans l'industrie de l'ameublement. Le secteur a cependant connu depuis les années 2000 un déclin important qui a mené à la suppression de plus de la moitié des emplois salariés du département. La filière ameublement, qui emploie près de 2 860 personnes dans l'ouest du département, est aujourd'hui gravement menacée. Deux des « 3 majors » qu'étaient la MVM (Manufacture vosgienne de meubles- rachetée par le groupe Parisot), Manuest et ECB (Équipements, cuisines, et bains) ont déjà été liquidé, et la MVM, qui compte 388 salariés, est à ce jour placée en redressement judiciaire. Depuis 2009, l'ouest vosgien a ainsi subi une perte de plus de 1 000 emplois dans le meuble et l'ameublement, et notamment : la liquidation des entreprises Manuest et Vogica à Châtenois en 2009 qui a entraîné le licenciement économique de près de 500 salariés ; la fermeture et la liquidation de l'entreprise ECB de Poussay en 2009, aboutissant à la suppression de 200 emplois et la fermeture et la liquidation de l'entreprise Nevelt de Mattaincourt, en 2011, avec la suppression de 172 emplois, etc. La situation de la MVM à Mattaincourt est particulièrement préoccupante. Elle est la propriété à 100 % du groupe Parisot, lui-même détenu à 51 % par Windhurst industries, n° 1 européen de l'aménagement d'intérieur depuis février 2011. La MVM a déjà vu son effectif considérablement amputé au fil des dernières années, passant de 773 salariés en 2003 à 388 employés aujourd'hui. Le rachat par le groupe Windhurst du groupe Parisot en 2011 avec un financement de 14 millions d'euros du FSI a par ailleurs accéléré cette tendance, puisque le nombre de salariés a baissé de 15 % en l'espace d'à peine deux ans (459 salariés au 31 décembre 2011, contre 388 actuellement). Les salariés sont d'autant plus inquiets que, selon les conclusions du tribunal de commerce d'Épinal réuni le 8 janvier 2013, les salaires des employés ne sont garantis que jusqu'au 31 mars 2013. Eu égard à l'implication de l'État par le biais du FSI dans la transaction Parisot-Windhurst, le Gouvernement se doit d'exiger que toute la lumière soit faite tant sur les choix stratégiques des dirigeants que sur les raisons qui ont mené le FSI à intervenir. Dans une région Lorraine sinistrée et particulièrement affectée par la désindustrialisation, il est impératif de tout mettre en œuvre pour sauvegarder cette la filière bois et ameublement. Le territoire vosgien dispose en effet de tous les atouts pour faire de l'industrie du bois une filière complète, de la matière originelle, la forêt, aux techniques de pointes les plus élaborées *via* les centres de recherches et développement. La survie de cette filière ne passera que par un plan de redressement spécifique et des investissements stratégiques en partenariat avec la région Lorraine et ses départements. Il souhaite ainsi connaître les démarches qui seront entreprises par lui pour sauvegarder les emplois de la MVM, et pour soutenir la filière bois et ameublement en période de crise.

Texte de la réponse

SITUATION DE LA FILIÈRE BOIS ET AMEUBLEMENT DANS L'OUEST VOSGIEN

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Franqueville, pour exposer sa question, n° 79, relative à la situation de la filière bois et ameublement dans l'ouest vosgien.
M. Christian Franqueville. Ma question s'adresse à monsieur le ministre du redressement productif.
L'ouest vosgien, qui concentre près de 60 % des emplois lorrains du secteur de l'ameublement, subit actuellement la crise de plein fouet. Depuis 10 ans, plus de 50 % des emplois de l'ameublement ont été supprimés. Cette filière, qui emploie près de 3 000 personnes dans l'ouest du département, est aujourd'hui gravement menacée.
Depuis 2009, l'ouest vosgien a subi une perte de plus de 1 000 emplois directs dans ce secteur. Trois des quatre entreprises majeures qu'étaient Manuest - avec Vogica -, ECB et Nevelt, ont déjà été liquidées.
La MVM, détenue par le groupe Parisot, a vu son effectif considérablement amputé, passant de plus de 1 000 salariés à 388 aujourd'hui. Comme vous le savez, cette société est à ce jour placée en redressement judiciaire.
Les salariés sont d'autant plus inquiets que, par suite de la décision du tribunal de commerce d'Épinal, leurs salaires ne sont garantis que jusqu'au 31 mars 2013.
En raison de l'implication de l'État, par le biais du Fonds stratégique d'investissement, à hauteur de 14 millions d'euros, dans le rachat de Parisot par le groupe Windhurst, il est impératif que le Gouvernement exige que toute la lumière soit faite sur les raisons qui ont mené le FSI à intervenir en février 2011.
Dans une région Lorraine sinistrée et particulièrement affectée par la désindustrialisation, la survie de la filière bois ne passera que par un plan de redressement spécifique et des investissements stratégiques engagés par l'État en partenariat avec la région Lorraine et les quatre départements lorrains.
Pouvez-vous nous indiquer quelles démarches le Gouvernement a entreprises pour sauvegarder les emplois de la MVM, et ce qu'il entend accomplir pour soutenir la filière bois en général, et le secteur de l'ameublement en particulier, menacé aujourd'hui de disparition ?
Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.
Mme Fleur Pellerin, *ministre déléguée chargée des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique.* Monsieur le député, la France est aujourd'hui dans une situation paradoxale : elle exporte du bois brut, mais importe du bois transformé.
Cela est vrai du secteur de l'ameublement, qui connaît depuis plusieurs années une crise grave et la concurrence des pays à bas coûts de main-d'oeuvre, perdant depuis 2000 près de 35 000 emplois. Telle est la situation de l'ensemble de notre industrie après dix années de désindustrialisation.
C'est contre cela que le Gouvernement est aujourd'hui mobilisé. Le Pacte national pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, la Banque publique d'investissement, la réorientation des investissements d'avenir, tout comme l'accord historique des partenaires sociaux sur la sécurisation de l'emploi, dessinent aujourd'hui le visage du nouveau modèle français.
Le Gouvernement a pris des décisions importantes pour améliorer l'environnement des affaires, alléger le coût du travail, faciliter l'accès des entreprises aux fonds propres, soutenir l'investissement, la recherche et l'innovation, permettre la montée en gamme des entreprises, les soutenir à l'export, faciliter le maintien dans l'emploi dans un contexte de crise, accompagner les mutations industrielles et préparer l'avenir.
Le Gouvernement travaille également, dans le cadre de la Conférence nationale de l'industrie, à soutenir les filières, à les consolider, à accompagner leur développement vers un sentier de croissance durable et riche en emplois.
Dans ce cadre, le ministre en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, le ministre délégué chargé de l'agroalimentaire, également mobilisé sur ce dossier, ainsi que le ministre du redressement productif Arnaud Montebourg, que je vous prie d'excuser, ont lancé le 25 septembre dernier, avec l'Association des régions de France, des ateliers en région sur l'avenir de la filière bois, qui aboutiront en mai à un plan d'action partagé.
S'agissant plus particulièrement de l'entreprise dont vous évoquez la situation, le groupe Parisot constitue l'un des quatre pôles du groupe Windhurst Industries, avec les pôles Dagard, Clestra et Tifany. Le groupe Parisot rencontre des difficultés dues à la baisse de son chiffre d'affaires dans un secteur durement touché par la crise : moins 10 % dans les meubles meublants, et moins 40 % dans les cuisines et salles de bains qui sont précisément le coeur de l'activité de la société Parisot Mattaincourt SA.
L'État actionnaire - puisque vous évoquez le FSI - est saisi depuis plusieurs semaines de la situation du groupe Windhurst. Le FSI, qui est effectivement entré dans le capital à l'occasion du rachat du groupe Parisot par le

groupe Windhurst, a déjà été sollicité à plusieurs reprises pour aider le groupe.
Soyez assuré que l'avenir de chacune des entités du groupe est pris en considération afin de construire les solutions financières et industrielles qui permettront de leur assurer un avenir.

Données clés

Auteur : M. Christian Franqueville
Circonscription : Vosges (4e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 79
Rubrique : Industrie
Ministère interrogé : Redressement productif
Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 15 janvier 2013, page 261
Réponse publiée au JO le : 25 janvier 2013, page 359
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 2013